
La **VIE** des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES



Vol. 8, n. 1

MONTRÉAL

Janvier 1950

SOMMAIRE

SPIRITUALITÉ

- Albert St-Pierre** Problème et premiers éléments de
solution..... 1

LITURGIE

- Dom P. Minard** Participation des religieux à la messe 10

COMMUNAUTÉ DE CHEZ NOUS

- Sr M.-de-Ste-Alix** Le Bon-Pasteur de Québec..... 23

CONSULTATIONS

COMPTES RENDUS

COMMUNIQUÉS

LA VIE des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Publication

des RR. PP. Franciscains du Canada

Paraît le 15 de chaque mois, de janvier à décembre, en fascicule de 32 pages. Abonnement: \$2.00 par année.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
ministère des postes, Ottawa.

Rédaction: 3113, avenue Guyard, Montréal 26

Administration: C. P. 1515, Place-d'Armes, Montréal 1

Directeur: R. P. Adrien-M. Malo, O.F.M.

Conseil de direction: Son Exc. Mgr J.-C. CHAUMONT, vicaire
délégué pour les communautés religieuses

Mgr J.-H. CHARTRAND, vicaire général.

Secrétaire:

Administrateur-gérant: M. J.-Charles DUMONT.

Imprimeurs et expéditeurs: Les Frères des Écoles chrétiennes.

Nihil obstat:
Hadrianus MALO, O.F.M.
Censor ad hoc.

Imprimatur:
Albert VALOIS, V.G.

Marianopoli die 3a januarii

Les FRÈRES des É. C
959, rue Côté,
Montréal.

IMPRIMÉ AU CANADA
PRINTED IN CANADA

 41

LA VIE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 8, No 1

Montréal

Janvier 1950

SPIRITUALITÉ

PROBLÈMES ET PREMIERS ÉLÉMENTS DE SOLUTION¹

Nous avons défini la vie religieuse : la perfection de la charité par la perfection du sacrifice. La perfection de la charité constitue l'élément générique de la définition. Cet élément est commun à toute vie chrétienne. Nous avons indiqué en quoi il consiste. Il n'implique pas de choix : « Vous donc, vous serez parfaits comme votre Père céleste est parfait » (2). « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit » (3). Cet élément peut se réaliser sur la terre par l'exacte fidélité aux préceptes ; il devra nécessairement se réaliser en purgatoire pour toutes les âmes bienheureuses, car rien de souillé ne peut entrer dans le royaume des cieux.

Le second élément de la définition de la vie religieuse, la perfection du sacrifice, est spécifique. Il comporte un choix et qualifie un état particulier de la vie chrétienne qui permet, dès ici-bas, par le moyen des vœux, de parvenir plus facilement, plus promptement et plus sûrement à un degré plus élevé de perfection : « Si tu veux être parfait, va, vends ce que tu possèdes, donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel ; puis viens et suis-moi » (4).

L'obligation imposée par chacun des vœux restant sauve, du moins dans sa substance, le religieux sera-t-il tenu, au nom de son état de vie, de viser au plus parfait dans tous les autres domaines de ses activités où la fidélité à ses vœux n'apparaîtra pas immédiatement engagée ? C'est ici que son obligation de tendre à la perfection de la charité par la perfection du sacrifice pose un problème tout à fait spécial en regard de la pratique de la vertu chrétienne de tempérance. Car si le religieux fait le vœu

1. Voir *V.C.R.* 7 (1949), pp. 101, 177, 204, 230, 269.

2. Mt 5, 48.

3. *Ibid.*, 22, 37.

4. *Ibid.*, 14, 21.

explicite et absolu de s'abstenir de tous les plaisirs sensibles qui, de près ou de loin, accompagnent les actions et les sentiments ordonnés à la propagation de la vie collective, il ne fait pas le vœu de s'abstenir de tous les plaisirs sensibles qui accompagnent les actions ordonnées à la conservation de la vie individuelle, pas plus qu'il ne fait le vœu de s'abstenir de manger, de boire, de dormir et de se reposer. Il ne peut renoncer totalement à ces dernières actions et par suite aux plaisirs sensibles qui les accompagnent nécessairement de par la volonté de Dieu, auteur de la nature, pour en rendre l'accomplissement plus facile et plus agréable, sans risque de se détruire, ce que lui interdisent absolument les premiers préceptes de la loi naturelle. Il est vrai que certains personnages extrêmement avancés en perfection sont parvenus à réduire au minimum le temps donné au sommeil et à manger indifféremment les aliments les plus rudimentaires ; seulement ces renoncements héroïques, lorsqu'ils sont véritablement inspirés par la charité, tiennent à des grâces particulières et restent le fait d'un petit nombre d'âmes privilégiées. Bien imprudent serait le religieux qui, pour se sustenter au cours de la journée, se bornerait comme le saint curé d'Ars à n'absorber qu'un peu de lait vers huit heures le matin (5). D'autre part, jusque dans quelle mesure le religieux peut-il goûter cette deuxième sorte de plaisirs sans s'exposer à manquer à son obligation de tendre à la perfection de la charité par la perfection du sacrifice ? C'est là le problème qui jette dans l'angoisse et souvent dans l'illusion beaucoup d'âmes religieuses sincères. En d'autres termes et d'une manière qui résume toutes les données du problème : le religieux, en raison de son état, est-il tenu de tendre au plus parfait en visant à se priver de toutes les délectations sensibles qui ne sont pas absolument nécessaires au maintien de sa vie et à la conservation de sa santé ?

Le conflit des opinions sur ce sujet est surtout venu de ce que l'on n'a pas suffisamment distingué la voie des préceptes et la voie des conseils, de ce que l'on a indifféremment interprété les textes de la Sainte Écriture en regard de ces deux voies, de ce que l'on a trop attribué à l'ascèse dans l'œuvre de la sanctification, paraissant ainsi reléguer au second plan la prière et les sacrements, de ce que l'on a semblé croire que la soumission exacte à tous les préceptes n'exigeait pas une somme suffisante

5. MONNIN *Le curé d'Ars*, t. 1, pag. 371.

de sacrifices pour réaliser l'idéal de la vie chrétienne, de ce qu'enfin l'un et l'autre des camps opposés ont refusé de faire le nombre de pas nécessaires qui leur eut permis de se rencontrer au juste milieu où se tiennent la vérité et la vertu (6).

Nous n'agiterons pas de nouveau ces différents aspects problèmes extrêmement complexes et qui exigent une propriété de termes si exacts qu'il est extrêmement difficile d'en revêtir sa véritable pensée, d'où la surprise d'un grand nombre de théologiens en présence des interprétations erronées que l'on donne à leurs écrits. Nous limitant strictement au domaine de la tempérance chrétienne dans la vie religieuse selon la définition que nous avons donnée de l'une et de l'autre, nous nous bornerons plutôt à énumérer dans les articles suivants quelques règles concrètes qui auront immédiatement valeur de vie et pourront guider pratiquement toutes les âmes religieuses peu familières avec les spéculations théologiques. Les quelques aspects que nous allons présentement mettre en lumière ont plutôt pour but de mettre en garde contre les exagérations et les rigueurs des abbés Tempête.

1. *La délectation sensible qui accompagne les actions nécessaires au maintien convenable de la vie individuelle est bonne en elle-même, parce que voulue de Dieu, auteur de la nature, afin d'assurer l'accomplissement de ces actions en le rendant plus facile et plus agréable.*

Saint Thomas d'Aquin expose cette vérité en traitant du premier vice contraire à la vertu de tempérance, l'insensibilité. « Tout ce qui contrarie l'ordre naturel est vicieux. Or c'est la nature qui a joint la jouissance aux opérations nécessaires à la vie. L'ordre naturel veut donc qu'on en use suivant les exigences de l'individu ou de l'espèce. Refuser ces plaisirs au point de méconnaître ces exigences contredit donc l'ordre naturel et c'est un péché. C'est en cela que consiste l'insensibilité dont il s'agit ici. Mais il

6. « La vérité ne pactise avec aucune exagération. Le jeûne, l'abstinence, la mortification sont des moyens qu'il faut employer dans la mesure où ils sont nécessaires ou du moins utiles soit au point de vue du corps, soit au point de vue de l'âme. En faire une fin serait donc se tromper. Lorsque les ordres religieux ont, sur ce terrain dépassé la mesure, accordé trop d'importance et trop de place à la pénitence, l'Église a refusé d'approuver leurs règles. C'est qu'en cet ordre de choses l'excès nuit à la santé, et, si le corps est épuisé, l'âme a du mal à le dominer et à en obtenir les services dont elle a besoin. La tempérance exige donc que l'on reste dans les bornes d'une sage modération ». JANVIER, O.P., *Carême de 1921, La vertu de tempérance*, t. 1, p. 307.

faut bien remarquer que la privation volontaire de ces plaisirs peut être recommandable ou même nécessaire en vue d'une certaine fin, par exemple, la santé ou encore la profession, comme les athlètes et les soldats. De même les pénitents, pour recouvrer la santé de l'âme, se condamnent à un régime d'abstinence ; de même encore les contemplatifs doivent renoncer plus que les autres aux désirs charnels. Mais rien de tout cela ne rentre dans le vice de l'insensibilité, parce que tout cela est conforme à la droite raison » (7).

Dans les réponses aux difficultés, saint Thomas précise cet enseignement en faisant remarquer que si, en telle circonstance, le prophète Daniel s'est privé de viande et de vin, ce n'est pas qu'il ait considéré ces jouissances comme mauvaises en elles-mêmes, mais parce qu'il voulait se rendre digne des révélations divines. Le saint docteur ajoute que les puissances sensibles sont indispensables à l'exercice de la raison et puisqu'elles existent dans un organe corporel, il est donc nécessaire que le corps soit nourri pour que la raison opère. Or l'alimentation ne va pas sans une certaine jouissance dont le bien de la raison ne saurait donc se passer, dans des proportions variables toutefois, suivant qu'il requiert plus ou moins d'énergie physique. À la dernière difficulté qui donne l'insensibilité comme un préservatif contre le péché, saint Thomas répond que pour éviter le péché, il n'est pas requis de fuir le plaisir dans sa totalité, mais seulement dans la mesure où il est superflu.

Il ressort clairement de l'ensemble de cet enseignement que la loi de la délectation sensible voulue par Dieu, auteur de la nature, ne peut être mauvaise en elle-même. Bien que nos puissances sensibles aient été déviées par la faute originelle, leur loi essentielle venant de Dieu demeure bonne en elle-même. Le précepte de la pénitence a pour but de prévenir et de combattre les déviations, non de supprimer la loi qui est bonne. Le religieux doit renoncer à certaines délectations sensibles en certaines circonstances déterminées par la loi de la perfection. Il peut y renoncer librement aussi pour progresser plus rapidement, mais jamais parce que la délectation sensible est mauvaise en elle-même.

Est-il permis d'ajouter que l'augmentation de la charité et, par suite le progrès dans la perfection ne tient que secondairement

7. *Summa Theol.*, 2-2, 142, 1 ; traduction de l'édition de la *Revue des Jeunes*.

à la pénitence sensible. Le païen le plus mortifié ne peut mériter et obtenir un atôme de charité, tandis que l'enfant sur les fonts baptismaux la reçoit en entier (8).

Cependant, comme nous l'avons noté au début (9), tout chrétien, au nom du précepte universel et absolu de la pénitence et pour les raisons mentionnées, est tenu de se priver de certaines délectations sensibles, si bonnes qu'elles soient en elles-mêmes ; à plus forte raison, le religieux qui fait profession de tendre à la perfection de la charité par la perfection du sacrifice. Saint Thomas le dit clairement dans la deuxième partie de l'article que nous venons de citer. Il faut donc noter en deuxième lieu que :

2. *Ce qui est le plus parfait considéré absolument, n'est pas toujours le plus parfait dans le concret et par rapport aux personnes.*

Ainsi la vie de l'ange, considérée en elle-même est beaucoup plus parfaite que la vie de l'homme, parce qu'indépendante de la matière, elle n'est pas soumise aux conditions nécessaires et souvent humiliantes du corps ; mais si un homme voulait vivre de la vie d'un ange, il ne tarderait pas à tomber rapidement dans le péché grave (10). Il suit de là que si la privation de toutes

8. Quelle bonne fortune de posséder des théologiens, s'écrieront peut-être les âmes tièdes ou attardées ! 9. Cf. : *Vie des Communautés religieuses* (1949).

10. Saint Jean Chrysostome, saint Augustin et saint Jérôme ont enseigné que pour tout ce qui regarde le vœu de chasteté, les vierges doivent vivre de la vie des anges.

« Si le mariage n'est pas pour les anges, il n'est pas non plus pour les vierges. Si les anges sont toujours devant le trône de Dieu en qualité de serviteur et de ministre, c'est pareillement la fonction des vierges. Il est vrai que la pesanteur de leurs corps les empêche de s'élever jusqu'au ciel comme les anges, mais si elles sont saintes de corps et d'esprit, elles ont la consolation et l'avantage de recevoir en elles-mêmes le Roi du ciel ». Saint Jean Chrysostome.

« La virginité n'est rien moins que le partage des anges. Souvenez-vous, de quelque sexe que vous soyez, que vous menez sur la terre la vie des anges. Ces esprits bienheureux ne se marient pas, et c'est l'état après lequel nous soupérons maintenant, nous tous qui sommes encore sur la terre, et il ne nous est promis qu'après la résurrection dernière. Mais pour vous, vous êtes bien plus parfaites, puisque dès ce monde et avant que d'avoir payé par la mort le dernier tribut à la nature, vous possédez déjà un don qui ne sera accordé aux hommes qu'après qu'ils seront ressuscités ». Saint Augustin.

« C'est la virginité seule qui, dans ce temps et ce lieu de mortalité, représente l'état de gloire immortelle. C'est elle qui garde les lois et les coutumes de cette cité de Dieu où il n'y a ni noces ni mariages, et qui fait goûter aux hommes dès cette vie les douceurs de la conversation du ciel ». Saint Jérôme.

délectations sensibles et par extension de tout bien-être corporel qui n'est pas immédiatement requis pour l'entretien convenable de la vie individuelle constituerait de soi le genre de vie le plus parfait, ce ne pourrait être le genre de vie le plus parfait pour le religieux qui vit dans un corps.

3. *Le religieux, comme tout chrétien et comme tout homme ne possède qu'un pouvoir politique sur plusieurs de ses facultés sensibles* ; en raison de la nature de ce pouvoir, il est souvent prudent pour lui de se permettre une délectation sensible qui n'est pas mauvaise en elle-même, bien qu'elle ne soit pas immédiatement motivée par les nécessités de la vie individuelle, pour renoncer à une autre mauvaise en elle-même et vers laquelle il se sent fortement attiré (11).

Le pouvoir politique se distingue du pouvoir tyrannique. Dans le second, la volonté opère efficacement sans obstacle ; ainsi je puis remuer à volonté mon bras valide. Dans le premier, la volonté a des obstacles à vaincre pour opérer efficacement ; elle doit toujours compter avec la lutte, le temps et des compromis ; ainsi je ne puis me délivrer à volonté d'une pensée obsédante. Souvent je n'y réussis qu'au moyen d'une autre qui finit peu à peu par occuper tout le champ de l'imagination et ne plus laisser de place pour la première. C'est pourquoi tous les auteurs spirituels enseignent que le meilleur moyen de se délivrer d'une pensée ou d'un désir coupable est de se procurer quelque distraction captivante moralement indifférente en elle-même. De même le religieux, pour surmonter une tentation qui le porterait vers une délectation sensible coupable ou pour se corriger d'un défaut de caractère, alors qu'il ne possède sur l'un et l'autre qu'un pouvoir politique, n'agirait-il pas prudemment en se permettant une délectation sensible indifférente en elle-même qui l'aiderait à repousser la tentation ou à dominer son caractère (12).

11. Saint Thomas distingue deux sortes de nécessités : Absolue, ce sans quoi une chose ne saurait être ; de convenance, ce sans quoi une chose ne saurait être convenablement. Le religieux n'a pas le droit de renoncer aux délectations qui accompagnent les actions absolument nécessaires à l'entretien de la vie individuelle. On faisait surveiller le Docteur angélique à table, afin de s'assurer qu'il mangeait suffisamment. Cf. SERTILLANGES, *saint Thomas d'Aquin*, p. 89. Quant aux délectations qui accompagnent les actions nécessaires de convenance, il est évident que le religieux doit au moins les sacrifier en partie. *Sum. theol.* 2-2, 141, 6.

12. Ne trouverait-on pas une excellente application de cette vérité dans la distraction que procure le jeu de cartes ?

4. *Le religieux qui veut tendre à la perfection de la charité par la perfection du sacrifice est tenu de s'exercer soigneusement à la pratique de toutes les vertus morales y compris celles de tempérance et de prudence. Or comment pourrait-il s'exercer à la pratique de ces vertus, s'il en supprimait l'objet précis ? Ce qui arriverait, s'il visait à se priver de toutes délectations sensibles.*

5. *Le précepte absolu et universel de la pénitence qui oblige le religieux d'une façon tout à fait spéciale en regard du chrétien vivant dans le monde est un précepte positif et non négatif.*

Il y a cette différence entre le précepte positif et le précepte négatif que le premier n'oblige pas toujours et en toutes circonstances ; ainsi le précepte du jeûne n'oblige que les personnes qui ont atteint l'âge requis et ne les oblige qu'à certains jours déterminés par l'Église. Tandis que le précepte négatif oblige toujours et en toutes circonstances ; ainsi le précepte qui défend le mensonge. D'où il suit que le religieux peut satisfaire convenablement au précepte de la pénitence, sans viser à se priver toujours et en tout temps de toutes délectations sensibles, même de celles qui ne sont pas immédiatement ordonnées à la conservation de la vie individuelle. S'il en était autrement, l'Église n'approuverait pas les banquets qui accompagnent certaines célébrations ou ne permettrait pas au religieux d'y prendre part.

6. *Enfin toute doctrine qui jette du trouble et de l'anxiété dans les consciences ne peut procurer une voie sûre pour parvenir à la perfection de la charité.*

Or si pour chacune des délectations sensibles que peuvent procurer à son corps les choses créées, le religieux doit toujours se demander s'il vise vraiment au plus parfait, il ne peut jouir de la paix absolument nécessaire à son progrès et qui est un des premiers fruits de la charité (13).

Nous savons que l'on peut lever contre ces précisions et distinctions toute une armée d'objections parfaitement fondées, que l'on peut invoquer la conduite des saints vis-à-vis de la nour-

13. La religieuse hospitalière qui veille la nuit sur le plancher a à sa disposition une chaise ordinaire et un fauteuil. Si elle occupe le fauteuil plus confortable, elle accorde quelque bien-être à son corps. Cesse-t-elle pour autant de tendre à la perfection de la charité par la perfection du sacrifice ? Et la vertu de prudence en regard des forces dont elle a encore besoin pour l'avenir... ?

riture, du breuvage, du sommeil, de toutes les commodités et plaisirs superflus du corps, que l'on peut démontrer qu'il est difficile d'ordonner à la perfection de la charité par la perfection du sacrifice toute satisfaction sensible, toute distraction, tout amusement qui n'est pas immédiatement requis pour la conservation de la santé ou un repos légitime de l'âme et du corps, qu'il est peut-être encore plus difficile de fumer un cigare, de faire un voyage d'agrément ou d'écouter un concert radiophonique pour l'amour de Dieu, qu'en bref, toute délectation sensible indifférente en elle-même, mais ordonnée au seul plaisir qu'elle procure, rend nécessairement le religieux coupable d'imperfection, sinon de péché véniel. Et ce sont précisément ces objections qui jettent dans l'anxiété beaucoup d'âmes religieuses bien disposées. Comme leurs solutions demeurent toujours très difficiles sur le terrain spéculatif — les divergences d'opinions entre théologiens d'égale autorité le prouvent suffisamment — et peuvent donner lieu à beaucoup d'erreurs et d'illusions, il nous a paru préférable d'indiquer des normes pratiques qui permettront d'agir en toute sécurité de conscience dans la vie quotidienne. Ces normes négatives et positives feront le sujet des articles suivants.

Il est raconté que saint Dominique, fondateur de l'Ordre des Frères Prêcheurs, étant entré un soir, à une heure tardive dans l'église de Saint-Sixte, réunit les religieuses déjà au repos dans leurs cellules, et après leur avoir donné un long entretien spirituel qui les remplit de consolations, il leur dit : « Ce sera une bonne chose, mes filles que nous buvions un peu ». Et appelant frère Roger, le cellerier, il lui ordonna d'aller chercher du vin et une coupe. Le Frère les ayant apportés, le bienheureux Dominique lui dit de remplir la coupe jusqu'au bord. Ensuite il la bénit, en but le premier, et après lui tous les Frères qui étaient présents. Or ils étaient au nombre de vingt-cinq, tant clercs que laïques, et ils burent tant qu'il leur plut, sans que la coupe fut diminuée. Quand ils eurent tous bu, le bienheureux Dominique dit : « Je veux que toutes mes filles boivent aussi ». Et appelant la sœur Nubia, il lui dit : « Allez au tour, prenez la coupe, et donnez à boire à toutes les Sœurs ». Elle y alla avec une compagne, et prit la coupe pleine jusqu'au bord, dont pas une goutte ne se répandit. La prieure but la première, ensuite toutes les Sœurs, tant qu'elles voulurent et le bienheureux Père leur répétait souvent : « Buvez à votre aise, mes filles ». Elles étaient

alors au nombre de cent quatre, et burent toutes et tant qu'il leur plut, et néanmoins la coupe demeura pleine, comme si l'on n'eût fait que d'y verser le vin, et lorsqu'elle fut rapportée, elle était pleine jusqu'au bord... (14) ». Tel est aussi l'exemple des saints.

Ottawa

A. SAINT-PIERRE, O. P.

COMPTE RENDU

JEAN LE PRESBYTÈRE, *A la croisée des chemins*. Paris, Casterman, 1949, 19.5cm. 224pp. 48 francs.

Jean le Presbyte a pour but, dans ce volume, d'aider le jeune homme à bien voir, à bien choisir, à bien réaliser le genre de vie qui engagera son existence de demain et, jusqu'à un certain point, son éternité.

Dans une première partie, il lui dévoile la grandeur chrétienne de la vie laïque. Il en présente le programme, les exigences, les conditions, ainsi que ses aspects universitaire, familial, social, professionnel et religieux.

Dans une seconde partie, l'A. montre la beauté et la sublimité de la vie religieuse et sacerdotale. Les aptitudes spéciales exigées pour cette vocation, la grande question de « l'appel », les obstacles intérieurs et extérieurs y sont adroitement mis en lumière.

Ce livre témoigne d'une grande expérience de la jeunesse. Le liront avec profit et ceux qui ont à choisir vocation, et ceux qui ont à éclairer dans ce choix. Voire laïques de toute condition, prêtres et religieux de tout nom, bénéficieront de ces pages de vie. Elles leur feront davantage apprécier l'état de vie où Dieu les a appelés.

Une adaptation féminine de ce livre est en préparation.

Montréal

BERTRAND SAINT-PIERRE, O.F.M.

NÉCROLOGIE

T.R.P. Benoît Mailloux, O.P. — RR.P. Daniel Dutremble-dit-Desrosiers, F. Réginald-M. Moulin, O.F.M. — R.F. Damase Major, O.M.I. — RR.SS. Jean, Sainte-Marie-du-Secours, Sainte-Sébastien, C.N.D. — R.S. Marie-Sainte-Madeleine-de-Pazzi, P.M. — R.S. Sainte-Claire, A.S.V. — R.S. Marie-Sylvie-Azilda Bérubé de Marie-du-Rosaire, O.S.A. — R.S. Gratia Hould, R.H.S.J. — RR.SS. Aimée de Marie, Marie-Judith, Marie-Justine-de-Padoue, Marie-Rita-du-Crucifix, SS.NN.J.M. — RR.SS. Marie-Philias, Marie-Dorothée, S.S.A. — R.S. Catherine Bender-Ulrich, S.G.M. — RR.SS. Adélar-du-Sacré-Cœur, Archibald, F.C.S.P. — R.S. Georgette Couture, S.G.S.H.

R. I. P.

14. LACORDAIRE. *Vie de Saint Dominique*, p. 206. Relation de la sœur Cécile,

PARTICIPATION DES RELIGIEUX À LA MESSE

*Rapport présenté au Congrès National des Prêtres Adorateurs
Québec 1949*

Le sujet sur lequel porte le présent rapport consacré aux religieux, est leur participation à la messe : « Les directives pontificales sur la participation des religieux à la sainte Messe ».

Directives pontificales. Il ne sera donc pas question de donner des avis ou conseils émanant d'une voix privée, des propositions d'essais tendant à faire prévaloir les idées de telle ou telle école. Nous tâcherons de nous borner aux principes officiellement tracés par le Souverain Pontife, et spécialement dans l'encyclique *Mediator Dei*.

Ayant en vue des religieux et religieuses, et s'adressant à leurs aumôniers, ces quelques mots ne viseront qu'une portion restreinte des fidèles laïcs en général ; il ne s'agira pas non plus de la messe que suivent par exemple les enfants dans les maisons d'éducation, les malades dans les établissements hospitaliers, mais uniquement les religieux et religieuses eux-mêmes. En tant que tels, ils ont le souci d'une vie chrétienne personnelle profonde, selon la voie des conseils, et en même temps d'une vie religieuse sociale, parce que pleinement chrétienne : sociale par leurs œuvres extérieures ou par leur rayonnement dans le Corps mystique du Christ.

Cet exposé devra également être assez large pour convenir à toutes les formes, si diverses, de la vie religieuse. Il exclura donc tout détail, dans lequel d'ailleurs n'entre pas le document pontifical que nous commentons.

Le congrès a pris, en effet, pour base de ses études sur la Vie eucharistique, l'encyclique *Mediator Dei*. Base éminemment solide, œuvre doctrinale en une matière où entre en jeu toute la vie chrétienne, dans les rapports entre la vie sociale de l'Église et la vie individuelle religieuse de ses membres. Dans le sacrifice eucharistique, plus qu'en aucun autre acte du culte chrétien, s'unissent en effet les deux aspects, social et individuel, de l'économie chrétienne. L'âme chrétienne n'a-t-elle pas été définie par saint Ambroise : « Anima evangelica, filia Ecclesiae » ? (1)

1. Ép., LXXI, 10.

Une partie presque entière de cette encyclique concerne le sacrifice de la messe, et spécialement la participation des fidèles. Or la vie religieuse, en soi, indépendamment du but de chaque Institut — qu'il soit contemplatif, missionnaire, éducateur, hospitalier..., n'est que la vie du baptême menée jusqu'en ses conséquences dernières. C'est le *devoir d'état* du religieux de « chercher Dieu » (2) ; il faut que la Messe soit, pour lui plus que pour tout autre fidèle, une action, non une passivité : l'acte essentiel de sa recherche quotidienne de Dieu.

Le religieux est par excellence celui qui doit vivre de la vertu de religion, cette vertu surnaturelle par laquelle l'homme rend à son Créateur et Rédempteur le culte et le respect qui lui sont dûs, vertu par laquelle l'homme s'élève jusqu'à Dieu. Or la seule source, le seul centre de ce culte, et de cette vertu, de toute la vie religieuse et simplement chrétienne, c'est le Christ devenu la seule réalité de notre vie, « le Christ vie de l'âme ».

Nous nous efforcerons de voir quelles directives donne l'encyclique *Mediator Dei* sur ce que la vie du religieux peut et doit recevoir de la participation à la messe quotidienne ; en même temps sera réglé par les principes le mode de cette participation.

L'on voudra bien excuser ce qui, dans cet exposé, sera une répétition de ce qui a déjà été dit — et beaucoup mieux — sur la participation à la messe, pour d'autres catégories de fidèles, car il s'agit partout de chrétiens prenant part au sacrifice de l'Église du Christ.

L'idée du Saint-Père se développe dans l'encyclique selon un plan qu'il a lui-même résumé dans cette phrase en partie empruntée à l'Apôtre : « *Ayez en vous les sentiments qui étaient dans le Christ Jésus, offrant avec lui et par lui, et vous sanctifiant en lui* » (3). Nous verrons successivement :

— comment l'assistance à la messe doit être une participation active au sacrifice du Christ et de l'Église (I^e partie) ;

— puis comment, pour se sanctifier avec lui le religieux doit unir sa messe à sa vie intérieure (II^e partie) ;

— cela en s'imprégnant par la messe de l'esprit de l'Église (III^e partie) ;

— et en s'aidant de quelques moyens extérieurs (IV^e partie).

2. Règle de saint Benoît, ch. LVIII.

3. Encyclique *Mediator Dei*, no 79 (Édition de l'École Sociale Popul.)

I. UNE PARTICIPATION ACTIVE AU SACRIFICE DU CHRIST ET DE L'ÉGLISE

Ayant insisté sur la valeur infinie du saint sacrifice, le Souverain Pontife rappelle (4) que, si le Christ a sauvé par sa mort tous les hommes, Dieu a voulu que le salut des individus comportât une collaboration de la part de chacun d'eux, spécialement par le moyen des sacrements, et tout particulièrement par celui de l'Eucharistie. « Dans cette participation actuelle et personnelle, de même que les membres prennent chaque jour une ressemblance plus grande avec leur divin Chef, de même la vie salutaire découlant du Chef est communiquée aux membres ». Et il conclut par cette parole de l'épître aux Galates : « Ce n'est plus moi qui vit, mais le Christ qui vis en moi ».

Or, parmi les chrétiens, quels sont ceux pour qui cette réalité de vie divine doit être davantage le but auquel tous leurs efforts, sinon les religieux ?

Un aumônier de jocistes d'une petite ville de France recevait un jour la visite d'un de ses jeunes ouvriers. « Je voudrais assister à la retraite du groupe ». — « Et pourquoi, mon petit ? » — « Pour ma vie intérieure ». Le prêtre, intrigué par ce grand mot dans la bouche de l'enfant, lui demande ce que c'est que sa vie intérieure. « Ma vie intérieure, c'est Notre-Seigneur ! » Tous les religieux auraient-ils eu cette réponse aussi lumineusement simple ?

Ce contact personnel avec le mystère du Christ par leur participation au sacrifice de la messe, le Souverain Pontife la présente aux fidèles comme devant être vraiment *active* : « non d'une manière passive et négligente, et en pensant à autre chose, mais avec une attention et une ferveur qui les unissent étroitement au Souverain Prêtre » (5).

Le sens de cette participation active a été clairement indiqué (6) à l'aide de la distinction suivante : toute participation est externe (plus ou moins selon les rites) et interne (plus ou moins selon l'attention apportée et la clarté de l'intelligence qu'on en a).

4. *Ibid.* no 76.

5. *Encycl.* no 79.

6. DOM CAPELLE, *Semaines Liturgiques de Louvain*, vol. XI, 1933, p. 10 et 15.

L'âme de la participation active est *interne*. C'est-à-dire qu'elle demande :

- *d'être conforme au sens véritable de l'acte posé,*
- *avec une intention la plus actuelle possible,*
- *avec l'attention la plus intense.*

Plus que tout fidèle, le religieux doit assurer à sa messe une participation qui remplisse ces conditions d'« activité », toutes différentes, on le voit, de l'importance donnée à tel ou tel moyen extérieur, qui reste toujours relativement secondaire. Ces conditions ne seront remplies que si le religieux vit du Christ, que si le Christ est vraiment le principe actif de toute sa vie. Le « christocentrisme », si l'on veut bien excuser ce néologisme, tel est bien le ferment de toute règle, de toute constitution religieuse, comme de la vie de tous les saints. Ce n'est point ici le lieu d'en parler ; il suffirait de renvoyer à l'encyclique du Souverain Pontife sur le Corps Mystique, où ce sujet est magistralement traité (7). La grâce et la gloire, résume le Pape, proviennent de son inépuisable plénitude » (8) : la grâce, vie divine du chrétien, la gloire, épanouissement de cette vie de l'âme du juste parvenu au terme. C'est l'union avec le Christ, notre Chef, notre frère, notre modèle, notre Rédempteur.

Comment faire de cette idée-force, la communion au Christ, le principe de participation au sacrifice eucharistique du religieux ?

Le religieux prêtre, avec sa messe quotidienne, n'a pas même à se poser la question. Cela va de soi. Mais nous parlons ici surtout pour les religieux non prêtres et les religieuses. Le Souverain Pontife insiste sur l'union que doivent assurer les fidèles avec le prêtre qui célèbre, pour offrir la divine Victime, l'offrir eux-mêmes, quoique d'une manière différente de celle du prêtre.

Le religieux aura le plus grand profit à tirer de ce que dit le Souverain Pontife sur l'aspect catholique du sacrifice eucharistique. Après les Pères des premiers siècles, Pie XII a écrit dans son encyclique sur le Corps Mystique une page magnifique sur l'Eucharistie signe d'unité : unité des fidèles avec le prêtre et ses ministres, unité de tout le Corps du Christ. « Comme le grain de blé fut éparé sur les montagnes et, recueilli, est devenu un, ainsi

7. Spécialement dans toute la deuxième partie.

8. Cf. *Œ* 1, 16.

rassemble, Seigneur, ta sainte Église de toute race, de tout pays, de toute cité, et fais-la, Église une, vivante, catholique » (9). « Je dois avoir en l'esprit l'Église catholique, répandue de l'Orient jusqu'à l'Occident, » disait un martyr du III^e siècle avant de mourir (10). Tel est aussi le sens de la secrète de la fête du saint Sacrement : « A votre Église, daignez, Seigneur, accorder les dons d'unité et de paix, que désignent mystiquement les dons offerts ».

Il arrive que la piété des religieux et religieuses, même les plus actifs, s'isole du reste de l'Église, considérant leur âme et Dieu un peu trop en dehors du grand courant de grâce qui fait du dogme de la Communion des Saints une réalité merveilleuse. Quelle aide la méditation de ce dogme apporte aux âmes consacrées ! soit qu'il s'agisse des épreuves d'une vie contemplative où aucun résultat tangible ne vient apporter de consolation extérieure, soit de la vie active où survient la leçon d'un échec ou d'une erreur préjudiciable aux âmes dont la charge nous a été confiée.

Ce n'est pas alors seulement l'enseignement des évangiles, des épîtres, ou des oraisons du Missel, qui rappellera au religieux qu'il n'est pas seul, qu'il bénéficie du trésor de l'Église et qu'il peut contribuer à l'enrichir par sa docile coopération à la grâce du Christ : dans l'ordinaire de la messe, tout le canon lui rappelle qu'il est membre de cette Église hiérarchisée, composée de vivants qui luttent dans la foi, de défunts qui attendent ses suffrages dans l'espérance, et de saints qui, dans l'éternelle charité, s'unissent à son Eucharistie et en reçoivent leur part de gloire. Au *Te igitur* et avant la communion, ailleurs encore, il prie pour que cette Église reçoive du saint sacrifice paix et sainte unité. Et il sait que sa part active dans l'offrande de la Victime coopère à cet effet.

Cette prise de conscience de la « catholicité » de l'Église ne nuira jamais à l'amour de l'unité plus restreinte que constitue, dans la même Église, notre communauté religieuse, avec sa hiérarchie, ses devoirs, ses responsabilités devant Dieu. Dans ce groupe plus intime, la participation bien comprise à la messe développera également chez le religieux l'intensité de la charité fraternelle,

9. *Eucologe de Sérapion.*

10. *Actes des SS. Fructueux et Comp.*

dont sainte Thérèse disait qu'elle est le signe le plus sûr de l'union à Dieu (11).

Le missel mozarabe contenait cette magnifique oraison, pour la vigile de la Pentecôte : « Ne cessez jamais, frères très chers, de prier ardemment d'un seul cœur, dans la charité, et de conserver un amour fraternel très simple. Mais aujourd'hui que nous attendons l'infusion du Saint-Esprit, c'est particulièrement le temps d'expulser de nos cœurs l'amertume des dissentiments ».

II. L'UNION DE LA MESSE AVEC LA VIE INTÉRIEURE DES RELIGIEUX

Mais le point principal sur lequel l'encyclique *Mediator Dei* est riche d'enseignement pratique au sujet de la participation des religieux à la messe, concerne les rapports entre la messe et la vie intérieure.

« Ils doivent, dit le Saint-Père, s'immoler eux-mêmes en victimes, et cette immolation ne se réduit pas seulement au sacrifice liturgique ». Là est le grand principe, si fécond, de la messe centre de la vie spirituelle :

- *non un exercice comme un autre, même le meilleur,*
- *mais le centre, le ferment de toute notre vie religieuse.*

Ce doit être le stimulant du don de soi à Dieu que suscitera la conscience de plus en plus vécue de la réalité en nous des mystères divins. « Lorsque les fidèles, dit l'encyclique (12), participent à l'action liturgique avec tant de piété et d'attention qu'on peut dire d'eux : *Quorum tibi fides cognita est et nota devotio* (13), alors il est impossible que leur foi n'agisse avec plus d'ardeur par la charité... qu'ils ne se consacrent à procurer la gloire de Dieu ; et dans leur ardent désir de se rendre étroitement semblables à Jésus-Christ qui a souffert de très cruelles douleurs, il est impossible qu'ils ne s'offrent avec et par le Souverain Prêtre, comme une hostie spirituelle ».

Remarquons les termes : avec piété et attention. Là est bien, comme nous l'avons déjà vu, l'*activité* principale. Toutes les modalités extérieures ne sont que des moyens ordonnés à cette fin.

11. STE TÉRÈSE, *Château*, 5e Dem., ch. III.

12. Encyclique, no 97.

13. Canon de la Messe.

Cette participation à la croix du Christ, c'est-à-dire à son Sacrifice, le Souverain Pontife en désigne les deux éléments :

- *purifier notre âme. C'est l'élément négatif : l'ascèse ;*
- *reproduire en nous le Christ. C'est l'élément positif : la vie d'union à Dieu.*

Voilà tout le programme d'une vie spirituelle menée totalement, d'une vie vraiment religieuse, avec la juste notion de l'ascèse qui est un moyen pour nous unir à Dieu en développant en nous la ressemblance au Christ crucifié ; on y trouve la vraie notion de la vie spirituelle : un développement de la vie infusée en nous par le « bain sacré du baptême » (14), dont la vie religieuse permet d'accomplir en plénitude les exigences, grâce à la liberté intérieure que donnent les trois vœux : libération vis-à-vis du monde extérieur (par la pauvreté), vis-à-vis de la chair (par la chasteté), et de l'esprit (par l'obéissance).

Tout cela semblera peut-être nous éloigner de la participation à la messe. Mais n'est-ce pas là au contraire le fond même de la question ? Il nous aidera d'ailleurs à discerner les *moyens* utiles, que le Souverain Pontife ramène à deux chefs (15) :

- *prier avec les mêmes paroles et les mêmes sentiments que le prêtre, en se servant des textes du missel ;*
- *participation vocale : pour les messes basses, ce pourra être un dialogue bien réglé ou des « chants en rapport avec les différentes parties du Sacrifice », pour les messes solennelles, la réponse au célébrant et les chants liturgiques.*

III. SENTIRE CUM ECCLESIA

« Que les fidèles n'aient, avec les prêtres qui célèbrent les saints mystères, qu'un cœur, qu'une âme, une même foi, une même charité », disait la brève mais substantielle instruction de la Sacrée Congrégation du Concile en date du 14 juillet 1941 (16). Or l'unanimité avec le prêtre ne se réalisera jamais mieux que par l'unité dans le texte même des prières, choisies par l'Église. Les religieux et religieuses trouveront dans le recours au missel romain

14. Encycl. no 102.

15. *Ibid.*, no 103.

16. *Acta Apost. Sedis*, 1941, p. 389.

un immense avantage pour leur vie spirituelle et leur formation religieuse : le contact avec la pensée de l'Église, et avec la parole inspirée.

« Dans la liturgie sacrée, dit le Saint-Père (17), nous professons la foi catholique expressément et ouvertement, non seulement par la célébration des mystères, l'accomplissement du sacrifice, l'administration des sacrements, mais aussi en chantant le symbole de la foi... et en lisant les autres textes, et surtout les Saintes Écritures... Toute la liturgie donc contient la foi catholique en tant qu'elle atteste publiquement la foi de l'Église ».

1. *Union avec la pensée de l'Église*

En effet, il n'est pas de vie religieuse sérieuse sans un solide fondement doctrinal. Sans quoi il y a danger de se laisser guider par le sentiment. Lorsque viendra l'épreuve, la maison qui n'aura pas été fondée sur le roc s'écroulera. Et le vrai roc est le Christ, le nouvel Adam venu relever la nature humaine tombée ; la vie religieuse a pour but de restaurer l'ordre intérieur de l'âme pour aller à Dieu en coopérant à ce mystère du Christ.

Or une participation vivante à la liturgie, à celle de la messe surtout, donne sur cette doctrine tout l'enseignement, adapté aux plus simples comme aux plus doctes. Dans l'ordinaire de la messe et dans les textes si variés qui l'accompagnent au cours du cycle liturgique, le sacrifice du Christ est entouré de l'énoncé de l'essentiel du dogme et de la morale chrétienne. L'expérience en a été faite dans un noviciat, par des jeunes gens n'ayant pas encore fait leur théologie ; et le résultat a été beaucoup plus concluant qu'on ne l'avait supposé. Les seules oraisons du missel donneraient matière à une vraie petite somme, avec toute la précision que savent renfermer les formules romaines. L'Église, dans la messe, a instruit le peuple fidèle d'une façon systématisée : elle l'a fait au moyen de symboles, d'allusions, de chants et d'oraisons qui, bribe par bribe, distribuent un enseignement qui reste à la portée de tous les temps.

2. *Union avec la parole inspirée*

Je ne citerai pas le nom d'une Communauté de contemplatives — ce n'est point au Canada — à qui un prêtre de passage

17. Encyclique, no 45.

découvrit un jour l'existence pratique de l'Écriture Sainte, alors qu'elles ne soupçonnaient pas qu'on pût trouver quelque intérêt à lire la Bible ! Ce fut une vraie découverte ! Avec la parole de Dieu le religieux doit avoir un contact personnel, parce qu'en réalité c'est un contact avec le Christ lui-même, centre des Écritures : l'Ancien Testament le préfigure, le Nouveau le présente et l'explique : « L'Ancien Testament s'éclaire par le Nouveau, tout comme le Nouveau ne découvre sa profondeur qu'une fois rapproché de l'Ancien » (18).

C'est cette pédagogie qu'utilise l'Église dans sa liturgie à propos de l'Écriture. La messe, par les lectures d'Ancien Testament ou des Épîtres, par ses péricopes d'Évangile, par ses chants tirés en grande partie des Psaumes, est presque tout entière tissée de la parole de Dieu. Le canon lui-même nous rappelle les grandes figures christologiques du sacrifice : Abel, Abraham, Melchisédech. Grâce à un usage de l'allégorie que la liturgie a puisé à l'école de toute la tradition patristique, l'Église nous fait voir dans l'histoire de l'Israël ancien les figures du Christ ou de son Corps mystique, ou encore nous fait donner des enseignements qui nous visent personnellement.

Vous connaissez la belle comparaison que ce sujet avait inspiré à Charles Péguy.

*Ainsi l'Ancien Testament est symétrique au nouveau...
C'est comme une belle voûte qui monte des deux côtés vers la clef de voûte.
Et Jésus est la clef de voûte. Ainsi est la voûte de cette nef.
Et la pierre qui monte suivant la courbe de cette voûte,
Décidant, dessinant d'avance et à mesure, la courbe de cette voûte, ...
La pierre qui monte d'en bas s'avance hardiment
Et fidèlement, et sûrement,
En toute sécurité, sans aucune inquiétude,
Parce que, montante, elle sait bien
Qu'elle trouvera la clef de voûte exacte au rendez-vous,
A la juste intersection, au sacré croisement.
Et la clef de voûte, c'est Jésus.*

.....

*Et encore l'Ancien Testament est cette voûte qui monte en une seule arête.
En une seule nervure ; et le Nouveau Testament,
C'est la même voûte qui retombe,
Qui redescend toute en une nappe,
Et l'arête qui monte part de la terre, et c'est l'arête charnelle,*

18. BOUYER, dans *La Maison-Dieu*, vol. 7, p. 30. Cf. le livre magistral de cet auteur, *Le Mystère Pascal*.

*Mais cette nappe spirituelle qui redescend vient de l'Esprit,
 Et c'est une nappe spirituelle.
 Et l'arête et la nervure qui monte part du temps et est une temporelle arête
 Mais la nappe qui redescend vient de l'éternité, et c'est
 Une éternelle nappe.
 Et la clef de cette mystique voûte,
 La clef elle-même,
 Charnelle, spirituelle,
 Temporelle, éternelle,
 C'est Jésus,
 Homme,
 Dieu (19).*

Faire de sa messe le centre spirituel de sa journée, l'acte le plus important : tout religieux le désirera et le pourra à la lumière des principes si clairement énoncés par le Souverain Pontife. Car l'adage *Nihil amatum nisi praecognitum* s'appliquera ici pleinement. Le religieux connaîtra un peu mieux chaque jour le Christ qu'il a choisi le jour de sa profession et à qui il s'est tout donné, s'il s'offre avec lui au sacrifice de la messe, qui lui permet de rejoindre celui de la Croix, — s'il pénètre dans ses sentiments à travers la parole inspirée des Psaumes que chante l'Église à la messe, — s'il le cherche et le trouve dans les figures de l'Ancien Testament, dans les récits évangéliques, dans l'enseignement transmis à l'Église par les Apôtres. Et le Christ mieux connu de façon personnelle et vivante sera pour lui un modèle, un ami, « source de vie et de sainteté » (20).

IV. QUELQUES INDICATIONS SUR LA PARTICIPATION EXTÉRIEURE A LA MESSE

Les modalités de la participation extérieure au saint sacrifice peuvent être déduites de ces considérations sur le fait primordial qu'est le contact vivant avec le Christ. La grande diversité des formes de la vie religieuse ne permet pas d'entrer dans des détails précis, mais, pour toutes, actives ou contemplatives, il s'agit toujours de viser à faire de la messe un acte personnel.

Une remarque sur laquelle insiste le Souverain Pontife met bien en relief la valeur de moyen qu'ont les conditions extérieures et les différents actes ou attitudes, variables selon les lieux et les

19. PÉGU, *Le Mystère des SS. Innocents*.

20. Litanies du Sacré-Cœur.

personnes. « Le tempérament, le caractère et l'esprit des hommes sont si variés et si différents, dit-il, que tous ne peuvent pas être dirigés et conduits de la même manière par des prières, des cantiques et des actes communs. En outre les besoins des âmes et leurs goûts ne sont pas les mêmes chez tous et ne demeurent pas toujours les mêmes en chacun » (21). Ces paroles si pleines de mesure s'appliquent éminemment aux religieux et religieuses, si divers par leurs Instituts, leur culture, leur milieu, leur activité. Et telle moniale de chœur s'unira pleinement au sacrifice du Christ, en participant aux chants liturgiques de sa messe conventuelle tandis que la sœur converse de la même communauté pourra s'offrir avec le Christ et y participer aussi pleinement en récitant pendant ce temps son chapelet, sur les mystères douloureux ou glorieux du rosaire.

Le Souverain Pontife l'affirme expressément, qui dit, après le passage que nous venons de citer, qu'une méthode plus facile peut assurer la même participation au sacrifice eucharistique, « comme par exemple de méditer pieusement les mystères de Jésus-Christ, d'accomplir d'autres exercices de piété et de faire d'autres prières qui, bien qu'elles diffèrent des rites sacrés par la forme, s'accordent cependant avec eux par leur nature (22) ».

Il n'en reste pas moins vrai que la forme la plus normale de la participation à la messe pour le religieux est une assistance où il suivra les prières de la messe, répondant au célébrant lorsque celui-ci s'adresse aux fidèles, suivant et comprenant les rites et les textes que le célébrant dit seul. Cela va de soi. Allant plus loin, le Souverain Pontife dit (23) : « La Messe dialoguée ne peut prendre la place de la messe solennelle » où les rites prennent leur pleine signification, et où l'union des assistants est la plus réelle avec le célébrant et ses ministres. L'aumônier qui chante cette messe aura évidemment garde de s'abstraire de ces circonstances *publiques*, qui semblent parfois apparemment lui faire regretter l'intimité de sa messe privée : il serait alors trop porté à marquer ce regret dans son attitude.

N'allons pas dire que les cérémonies de cette messe solennelle ne sont aptes qu'à développer une piété sentimentale ! (Et pourtant tel séminaire avait exclu les messes solennelles pour ce

21. Encyclique, no 106.

23. Encyclique, no 104.

22. *Ibid.*

motif, spécialement exprimé !) Si la piété doit être solide, nous avons vu que la messe peut grandement contribuer à la fonder. Et il ne faut pas oublier que nous allons à Dieu par tout nous-même, corps et âme, facultés intellectuelles et facultés sensibles, et que l'harmonie qui doit exister dans notre vie spirituelle ne comporte pas l'exclusion des unes ou des autres, mais leur direction contrôlée.

Ne laissons pas non plus de côté les recommandations qui reviennent plus d'une fois au cours de l'encyclique sur le respect qu'en matière de culte nous devons apporter aux préceptes de l'Église. Pas d'union au Christ sans cette soumission à la hiérarchie vivante qui le représente ici-bas. Et, parmi ces recommandations, l'une vise spécialement les religieux et religieuses : « Que dans les communautés de religieux, dit le Pape (24), tout ce que leurs propres Constitutions ont établi en cette matière soit observé soigneusement, et qu'on n'introduise pas de nouveautés que les supérieurs de ces communautés n'aient préalablement approuvées ».

Puisque nous venons de parler des aumôniers, qu'il me soit permis également de dire un mot de la messe de Requiem. Elle a été instituée par l'Église pour le soulagement des âmes des défunts par une célébration spéciale du saint sacrifice. Mais si l'Église a tenu à donner, tout au long de l'année, une telle variété aux textes de la messe — variété qui est une des richesses du rite latin —, son intention n'est certainement pas que ces messes de Requiem viennent plus de la moitié du temps remplacer la messe de l'Office. Il n'est nullement obligatoire de dire toujours des messes en noir pour les intentions des défunts ; et de même que ce serait aller contre l'esprit de l'Église que de n'en vouloir jamais dire, le fait de multiplier à l'excès dans les communautés ces messes toujours identiques serait pour les religieux qui vivent de leur messe quotidienne une entrave au profit spirituel qu'ils peuvent tirer de leur vie liturgique.



C'est sur le mot suivant du Souverain Pontife à la fin de son encyclique, que nous voudrions conclure cet exposé : « Tout ce qui concerne le culte externe a son importance, mais ce qui est

24. *Ibid.*, no 108.

le plus urgent et ce qui importe au plus haut point, c'est que les chrétiens vivent la vie de la liturgie en alimentant et fortifiant leur esprit » (25).

La liturgie, spécialement dans son acte central, le saint sacrifice de la messe, peut et doit être le centre, également de toute la vie du religieux. Il y a une intime unité entre vie intérieure et vie liturgique : l'âme de la liturgie est le Christ, Celui de la messe et de la communion ; l'âme de la vie intérieure est le même Christ de la messe et de la communion. « Toute renonciation à soi-même pour se donner à Dieu et aux âmes, tout sacrifice... vient de lui, et il est là sur l'autel en tant, précisément, qu'il les donne (26)

Le religieux ou la religieuse qui puisera dans la messe sa dévotion, dans le grand sens de ce mot, *se Deo vovere*, « ne saurait être à meilleure école, ni mieux à la source : source et école du sacrifice, de l'humilité, de l'union, et de l'esprit de l'Église (27). Saint François de Sales avait écrit joliment : « Le soleil des exercices spirituels, est le très saint et très souverain sacrifice de la messe, centre de la religion chrétienne, cœur de la dévotion, âme de la piété » (28).

Saint-Benoit-du-Lac

DOM PIERRE MINARD, O.S.B.

VIE DE JÉSUS EN ARABE.

L'Imprimerie Catholique de l'Université St-Joseph de Beyrouth vient de publier « Hayât Rabbna Iesû al-Masih » (Vie de Notre-Seigneur Jésus le Messie) par le R.P. François Kandela, S.J. *C'est le premier ouvrage de ce genre en langue arabe.*

L'auteur s'adresse à des chrétiens de culture moyenne. Il retrace en un récit simple et clair les données certaines de la vie de Jésus, et signale ici ou là quelques points discutés. Une note discrète indique en passant les leçons à tirer des enseignements et des exemples du Seigneur.

Au dire des connaisseurs, la langue très pure, le style dépouillé de l'ouvrage conviennent admirablement au récit et pourraient bien marquer une date dans la littérature de la langue arabe. *SCNM.*

25. *Ibid.*, no 199.

26. R.P. MERSCH, S.J., dans *Les Semaines Liturgiques de Louvain*, vol. XI, 1933, pp. 113-114.

27. *Ibid.*, p. 113.

28. *Introd. à la Vie dévote*, IIe p., ch. 14.

LE BON-PASTEUR DE QUÉBEC

En 1849, Québec n'était encore qu'une petite ville d'environ 40,000 âmes. Cette population était partagée en deux paroisses : celle de Notre-Dame à la Haute-Ville, avec desserte à Saint-Jean-Baptiste, et celle de Saint-Roch pour la ville basse.

Le faubourg Saint-Louis, situé sur la hauteur, ne ressemblait guère à ce qu'il est aujourd'hui. C'était le rendez-vous des soldats de plusieurs régiments que l'Angleterre maintenait encore en garnison à Québec. On y voyait affluer également, par l'escalier de la falaise du Cap-Blanc, les milliers de matelots étrangers qu'amenaient, chaque année, dans notre port, les centaines de voiliers de la navigation océanique. Les maisons mal famées étaient nombreuses dans le quartier, et l'ivrognerie faisait maintes victimes, tant parmi les femmes que parmi les hommes.

La police municipale, établie à Québec en 1844, malgré de fréquentes arrestations des fauteurs de désordres, qui étaient internés à la prison commune, ne suffisait pas pour réprimer de si graves atteintes à la morale. Il fallait chercher d'autres moyens d'enrayer le mal.

Un pieux laïque, M. George Manly Muir, fut suscité par Dieu pour être le fondateur d'une œuvre charitable destinée au relèvement des femmes dévoyées.

1 — *Le fondateur*

M. Muir était né le 16 avril 1807, à Amherstburg, petit village situé sur la rivière Détroit, en Ontario. Son père, écossais, Charles Adams Muir, colonel d'un régiment d'infanterie stationné au Canada, était protestant ; mais par sa mère, Eliza Bender, de descendance allemande, il avait hérité un ardent catholicisme. Après ses études de droit, il avait épousé, en 1833, une jeune anglaise, Mlle Sophie Place, plus âgée que lui de six ans. De leur union, naquit un seul enfant qui, du reste, ne fit que passer au foyer.

M. Muir était un des membres les plus zélés et les plus actifs de la Société Saint-Vincent-de-Paul, établie à Québec en 1846. Avocat de profession et greffier de l'Assemblée législative à Québec, il s'acquittait avec grand dévouement de ses devoirs de charité,

employant les loisirs que lui laissaient ses fonctions à visiter assidûment les pauvres, surtout les plus malheureux de tous, les détenus de la prison. Il fut frappé de retrouver souvent les mêmes sujets qui, aussitôt libérés, étaient condamnés à une nouvelle peine. Un jour qu'il exhortait quelques prisonnières à une meilleure conduite, elles lui répondirent : « Que voulez-vous ? Au sortir d'ici, personne ne veut plus nous recevoir ; et nous n'avons point d'autre asile que les mauvais lieux, ni d'autre moyen de vivre que la débauche ».

Cette réponse laissa fort perplexe le bon M. Muir ; et dès lors, il résolut de s'employer à la conversion et à la réhabilitation des victimes du vice. Il eut donc l'idée d'organiser un refuge qui accueillerait, à leur sortie de prison, celles qui voudraient revenir à une conduite honnête.

Cependant, M. Muir ne pouvait rien entreprendre seul, et il ne connaissait personne qui pût accepter la direction d'une tâche si difficile. Il s'ouvrit d'abord de son projet à l'administrateur du diocèse, Mgr Pierre-Flavien Turgeon, coadjuteur de Mgr Joseph Signay, archevêque de Québec. Monseigneur approuva et encouragea le promoteur, promit de lui procurer les services dévoués d'une dame capable de diriger la maison projetée et de le seconder dans sa bonne œuvre.

Un matin de décembre 1849, le chapelain de l'Hospice de la Charité, M. l'abbé Louis Proulx, était chargé de voir cette personne sur qui Mgr Turgeon avait, dès le premier instant, jeté les yeux. « Madame, lui dit-il en l'abordant, vous sentiriez-vous trop de répugnance à accepter de diriger la maison qu'on se propose d'ouvrir pour les pauvres pécheresses désireuses de se convertir ? » Cette proposition inattendue et peu engageante, il faut l'admettre, s'adressait à Madame François-Xavier Roy, humble et charitable veuve retirée, comme pensionnaire, chez les Sœurs de la Charité récemment arrivées à Québec, et chez qui ses deux filles venaient d'entrer comme premières postulantes. Surprise de cette demande, Madame Roy voulut différer sa réponse pour prier, réfléchir et consulter ses filles. Celles-ci reconnurent, dans l'invitation de l'Évêque, la volonté de Dieu lui-même et engagèrent leur mère à suivre l'appel. Le 31 décembre, Madame Roy se rendit à l'archevêché et, se jetant à genoux aux pieds de l'Évêque, elle lui dit : « Monseigneur, je suis votre humble servante. Faites de moi ce qu'il vous plaira ». La fondatrice du refuge était trouvée.

Ce premier pas accompli, le projet s'avérait donc réalisable. Dès lors, M. Muir n'eut de cesse qu'il ne se procurât l'aide matérielle indispensable. Cette aide, il la demanda à la Saint-Vincent-de-Paul. La plupart des membres s'opposèrent d'abord à ses vues, croyant que ce serait bien inutilement qu'on entreprendrait de convertir des habituées du vice, et, tout carrément, refusèrent leur concours. Toutefois, après de nouvelles instances et le plaidoyer d'un si bon avocat, ces messieurs de la Conférence cédèrent à l'influence de leur collègue : ils s'engagèrent à donner, chaque semaine, trente-six sous en argent, comme à une famille pauvre de première classe, et à fournir le bois de chauffage nécessaire pendant six mois, soit seize cordes à \$2.50. C'était peu, mais c'était, dans ce temps-là, un commencement qui permettait d'espérer.

M. Muir, avec un confrère, M. Augustin Gauthier, entreprit une collecte dans la ville, pour subvenir aux premières nécessités. Local, meubles, lingerie, vaisselle, ustensiles, etc., il fallait pourvoir à tout. L'opinion publique étant plutôt défavorable, M. Muir devait répondre à maintes objections. « Si nous ne réussissions à empêcher qu'un seul péché mortel, disait-il, nous serions déjà récompensés ». La quête fut assez peu fructueuse, mais l'idée salvatrice continua de faire son chemin.

De son côté, M. le Curé de la Cathédrale, l'abbé Charles-François Baillargeon, qui approuvait l'essai de fondation, ne manquait pas d'en considérer le succès comme fort douteux. Tant de fois, il avait essayé lui-même de convertir ces pécheresses publiques ! Aucune n'avait encore persévéré dans ses bonnes résolutions. Cependant, tout disposé à contribuer de ses deniers, il voulut cautionner pour le loyer d'une maison dont on occuperait tout de suite le haut et, dès le premier mai, le rez-de-chaussée. Cette construction en pierre, à deux étages, existe encore, parfaitement conservée, et telle qu'en 1849, sous les numéros 67-69, 71-73, rue Richelieu, à Québec.

Le 2 janvier, M. Muir vint offrir ses vœux à Madame Roy avec son offrande personnelle en vue de la fondation ; le refuge fut inauguré le 11 janvier. Dès le lendemain, la première pénitente était admise ; voilà pourquoi on considère cette date du 12 janvier 1850 comme celle de la fondation. Grâce à Dieu, le projet de M. Muir avait pris corps ! il était devenu, en quelques semaines, une réalité.

Après avoir été l'inspirateur, M. Muir fut encore l'ouvrier de la première heure. Ayant devancé au refuge Madame Roy et sa compagne, Mary Keogh, c'est lui qui pourvut à l'installation dans le logis. Il monta le poêle d'emprunt auquel il manquait deux pattes remplacées par des buches, il apporta un seau d'eau, scia lui-même et monta quelques brassées de bois ; tout cela avant de se rendre à son bureau.

Le fondateur, sa vie durant, continua de s'intéresser au progrès de l'établissement qui lui était justement cher ; il l'aida de toutes façons, se récusant toujours aux marques de reconnaissance dont on voulait l'honorer comme fondateur. Et pourtant, il l'était vraiment. Dans une lettre du 25 septembre 1855, le Père Saché, jésuite, le fondateur spirituel, écrivait à la Mère Fondatrice : « Oubliez-moi, excepté auprès de notre bon Maître ; mais n'oubliez pas M. Muir. C'est à lui que le bon Dieu a inspiré la première pensée de votre œuvre ».

Personne ne se réjouit plus que M. Muir lorsque l'autorité diocésaine confirma et assura la survivance de l'institut en lui donnant, le 2 février 1856, par un mandement épiscopal, la forme d'une communauté religieuse. Quant à l'incorporation civile, elle datait du 30 mai 1855.

L'enfant sorti du berceau devait marcher, de progrès en progrès, sous la direction de l'Église.

Après une vie sainte et remplie de bonnes œuvres, M. Muir décéda à Québec, dans sa maison de la rue des Remparts, le 8 juillet 1882, d'une foudroyante attaque d'apoplexie. Il avait soixante-quinze ans et trois mois. Comme son foyer était demeuré sans enfant, M. Muir légua tous ses biens à la communauté. Sa mémoire vit toujours au Bon-Pasteur de Québec où l'on bénit son nom et sa charité.

Madame Muir, qui avait été la constante coopératrice de son mari, se retira alors à la maison mère où elle mourut, âgée de 94 ans, le 2 mars 1895, entourée du respect et des soins reconnaissants de toute la communauté.

2 — *La fondatrice*

Madame Roy, de son nom Marie-Josephite Fitzbach, était fille de sieur Charles Fitzbach, allemand originaire du Grand-Duché de Luxembourg, venu au Canada avec un régiment recruté

en son pays par l'Angleterre. Après son licenciement à S.-Val-lier, il avait épousé, en troisièmes noces, vers 1795, une demoiselle Geneviève Nadeau de S.-Michel de Bellechasse. Marie était la septième enfant de ces époux chrétiens. Née le 16 octobre 1806, elle avait moins de deux ans lorsqu'elle perdit son père. Sa mère, qui restait pauvre et chargée de cinq enfants, se remaria quatre ans plus tard. La gêne au foyer obligea Marie, dès ses treize ans, à se mettre en service chez M. F.-X. Roy, marchand de Québec. Elle eut le bonheur de rencontrer, comme directeur, M. l'abbé Antoine Parent, prêtre du Séminaire de Québec, qui la fit progresser dans la vertu. Madame Roy étant morte en 1827, M. Roy se retira à Cap-Santé et sollicita la main de Mlle Fitzbach qu'il épousa le 17 avril 1828. Trois filles naquirent de cette union. M. Roy mourut en 1833, laissant une veuve de 26 ans, qui s'engagea, dès lors, par vœu, à la continence perpétuelle et se consacra à l'éducation de ses filles. La cadette morte à 14 ans, les deux autres entrées en religion, Madame Roy pouvait espérer passer le reste de ses jours dans la tranquillité. Mais survient l'appel de Mgr Turgeon. Madame Roy accepte la charge de diriger le refuge Sainte-Madeleine. A quarante-trois ans, avec l'expérience qu'elle a acquise dans les divers états où elle a vécu, elle ne se fait point illusion et prévoit que le fardeau sera lourd et onéreux. Elle l'accepte d'ores et déjà avec tous ses sacrifices et ses renoncements. Deux fois dans sa jeunesse et deux fois dans son veuvage, elle a fait des démarches pour entrer en religion ; chaque fois elle a été refusée pour défaut de santé. Aujourd'hui, elle s'achemine, sans le savoir, vers l'idéal de ses vingt ans. Alors qu'elle eût pu espérer une vie facile sous le toit hospitalier des Sœurs de la Charité, près de ses filles, elle est rejetée dans la lutte pour en sortir religieuse. Tels sont les desseins de Dieu.

L'œuvre débute le 12 janvier par l'entrée d'une pauvre malheureuse ; tout de suite les pénitentes affluent et chacun peut voir le bien-fondé de cet asile. Le comité ayant ordonné n'en pas recevoir plus de huit, vu le peu de ressources, dès le mois de mars on doit en refuser. Les conversions sont un encouragement pour les fondateurs et les bienfaiteurs. Les coopératrices viennent aussi ; lors du déménagement à la rue Lachevrotière, le 28 octobre, on compte sept directrices et vingt pénitentes.

Le 7 janvier 1851, une seconde œuvre s'ajoute à celle de la réhabilitation : l'enseignement. Deux classes, l'une française et

l'autre anglaise, s'ouvrent pour les enfants du quartier Saint-Louis. Le but est double : préserver l'enfance et, indirectement, procurer des ressources à l'œuvre principale.

Le règlement initial de la maison fut institué par le Père Louis Saché, jésuite, qui devint bientôt le seul maître en spiritualité des directrices et les achemina, sans trop le savoir, vers la vie religieuse. Après six ans de travaux héroïques, de privations, de sacrifices de toutes sortes, Madame Roy devenait religieuse, fondatrice et supérieure de communauté, sous le beau nom de Mère Marie-du-Sacré-Cœur. En même temps qu'elle, les six autres Sœurs entrées en 1850 faisaient profession. C'était le 2 février 1856. Ce jour-là aussi, trois novices revêtaient le saint habit, tandis que six autres personnes constituaient le postulat.

Pendant neuf ans, Madame Roy, mère d'une seconde famille, se dévoua de toutes ses forces à la tête de cette maison dont elle était la première pierre d'assise. En février 1859, elle fut remplacée comme supérieure et mena, par la suite, une vie toute d'effacement. Dans les choses importantes, on aimait prendre son avis ; son expérience était une lumière et ses conseils tendaient toujours au progrès et au bien de sa congrégation. Jusqu'à sa mort survenue le 1er septembre 1885, la vénérée fondatrice vécut à la maison mère, rue Lachevrotière. C'est là qu'après avoir édifié la communauté, elle fut frappée de paralysie et expira le jour même, à l'âge de soixante-dix-huit ans et dix mois. La chambre où mourut la Mère Fondatrice est devenue un oratoire pour les Sœurs de l'infirmerie.

3 — *L'Oeuvre*

A cette date, la Congrégation comptait seize couvents au Canada, deux aux États-Unis, plus de deux cents religieuses. Sous sa garde maternelle, la communauté a continué de grandir et de prospérer. Après le premier essaimage, à Rivière-du-Loup, en 1860, l'essor a continué tant dans les œuvres que dans l'enseignement.

Il restait à la congrégation de prendre son vol vers les missions. Le 19 mars 1935, à la demande de Mgr Joseph Bonhomme, O.M.I., Vicaire apostolique du Basutoland, une première fondation en terre africaine était décidée. Au 50e anniversaire de la mort de la mère fondatrice exactement, le 1 septembre 1935, les cinq premières missionnaires du Bon-Pasteur quittaient le Canada,

et le 18 octobre, après 48 jours de voyage, elles atteignaient leur mission de Saint-Rodrigue de Shoaepane, où se trouve, à la maison pro-vicariale, un noviciat prospère qui a déjà fourni seize professes indigènes, neuf novices ou postulantes. On organise actuellement en Afrique du Sud la sixième mission où, par le dispensaire et l'école, on s'efforce de faire aimer l'Église catholique. Vingt-cinq religieuses blanches remercient Dieu de leur vocation missionnaire.

La Congrégation comprend aujourd'hui 1,366 sœurs réparties en quatre provinces, dont trois au Canada et une aux États-Unis. Il y a un noviciat à Québec, à Chicoutimi, à Saco (Maine), et à Saint-Rodrigue de Shoaepane, au Basutoland.

Pendant ce premier siècle d'existence, des dix supérieures générales qui se sont succédé, aucune n'est décédée en charge : toutes ont accompli en entier leur mandat de trois ou six ans. La onzième a été élue le 9 juillet 1949.

La population désigna spontanément la fondation sous le nom de Bon-Pasteur. Aussi, quand la communauté fut érigée en 1856 sous le nom officiel « Congrégation des Sœurs Servantes du Cœur Immaculé de Marie », le nom de Bon-Pasteur de Québec fut quand même conservé pour l'usage courant.

La *fin* générale de la communauté, comme celle de toute autre, est la sanctification de ses membres par la pratique des trois vœux de religion, par la vie de prière et par l'apostolat. La *fin* spéciale, selon l'esprit des fondateurs et fondatrices, est d'abord la conversion et la réhabilitation des femmes pécheresses. L'éducation et l'enseignement constituent l'œuvre seconde.

4 — *Extension de l'Institut*

L'Institut comprend, outre la maison mère, à Québec, soixante-six résidences, dont six au Basutoland, onze aux États-Unis et les autres au Canada.

Les maisons de la première œuvre sont les suivantes : la maison Ste-Madeleine, la maison de Béthanie, l'hôpital de la Miséricorde et trois autres maternités, la crèche Saint-Vincent-de-Paul, le refuge Notre-Dame-de-la-Merci (prison des femmes), la maison Ste-Thérèse (pour la détention), la maison Notre-Dame-de-la-Garde (école de réforme), l'hospice des Saints-Anges à Lyster et l'école maternelle de Neuville pour les enfants les plus

grands de la crèche, trois orphelinats, le patronage Ste-Geneviève et deux foyers pour demoiselles.

Les autres maisons sont toutes d'enseignement, y compris un juvénat pour la préparation des jeunes filles au postulat.

*

Au moment où se clôt le premier siècle d'histoire de l'Institut, il y a lieu de rendre grâces au Ciel et à la Vierge Immaculée pour la visible bénédiction du grand bercail ; il y a lieu aussi de rendre gloire à ces hérauts de la charité qui ont frayé la voie à des légions de brebis fidèles ou égarées.

Québec

SR MARIE-DE-SAINTE-ALIX, S.C.I.M.

COMPTE RENDU

SÉGUIN, R.P. AUGUSTIN, O.P., *Mes Confessions*. Montréal, Éditions du Lévrier, 1949, 230pp. 19cm.

Lancer dans le public ses confessions intimes paraîtra tout d'abord étrange aux âmes que torture l'aveu secret du confessionnal ; le P. Augustin Séguin, en effet, s'exécute avec une humilité qui le rapproche de son illustre patron sans toutefois pouvoir rivaliser avec lui par l'inventaire de ses fautes.

Dans la première partie, il raconte des aventures ou mésaventures, tours et frasques de sa vie d'écolier et de ses premières années de religieux. Chacun des tableaux est relié par une notule qui résume le précédent ou sert de transition pour le suivant.

Dans la deuxième partie, « Vie Publique », il entame une série de souvenirs de ses expériences pastorales, où la vie réelle avec ses surprises, ses incidents ou sa monotonie fournit l'occasion de dégager des leçons à portée religieuse et morale très précieuses pour qui veut se reconnaître et coiffer le chapeau.

Étant de « ceux qui savent comme c'est facile de ne pas écrire », p. 13, je serai quand même, non pas indulgent, mais enthousiastes pour ce volume attrayant qui se dévore comme les pommes de M. Billette (p. 89), sans danger pour les constitutions les plus fragiles qui trouveront un tonique à leur goût dans ce recueil de recettes d'optimisme et de sainteté.

L'A. sait allier la cordialité et la simplicité dans ses anecdotes d'où se dégage une vérité d'atmosphère où les jeunes, les éducateurs, les parents, les religieux et les prêtres se surprendront à revivre certaines tranches de leur existence. Ce volume est préfacé par le T.R.P. M.-A. Lamarche, O.P. et illustré par Monique Boucher, jeune artiste canadienne de talent.

Montréal

FULGENCE BOISVERT, O.F.M.

CONSULTATIONS

1. *Quelles sont les œuvres que doivent accomplir les personnes privilégiées capables de gagner le jubilé 1950 hors de Rome ?*

Les personnes privilégiées qui peuvent gagner le jubilé 1950 hors de Rome doivent accomplir deux groupes d'œuvres. Le premier groupe, précisé par la constitution pontificale, impose une confession et une communion chaque fois ; le deuxième qu'il appartient aux Ordinaires des lieux de préciser chacun pour ses diocésains, comprend les œuvres de religion, de piété et de charité que chaque Ordinaire de lieu indiquera ou chargera des confesseurs prudents d'indiquer dans les instructions données par l'Ordinaire de lieu à ce sujet.

2. *Y a-t-il des religieux qui peuvent cette année gagner le jubilé hors de Rome ?*

Oui. La constitution pontificale particulière publiée le 10 juillet 1949, cf. AAS 41(1949)345, énumère et explique les catégories de personnes privilégiées qui peuvent gagner cette année le jubilé hors de Rome. Au paragraphe 8, elle mentionne les personnes habitant dans des nations où il n'est pas permis d'entreprendre le voyage à Rome ; les religieux qui vivent derrière le rideau de fer sont manifestement désignés. Le paragraphe 9 mentionne deux catégories de personnes qui comprennent certainement des religieux, par exemple des frères hospitaliers dans la catégorie des personnes qui spontanément ou à gages se consacrent de manière stable aux soins des malades dans les hôpitaux, des frères éducateurs dans celle des personnes préposées à la direction et à l'amendement des sujets à rééduquer...

3. *Comment expliquez-vous que l'on puisse gagner plusieurs fois l'indulgence du jubilé qui est une indulgence plénière ?*

L'indulgence du jubilé est essentiellement une indulgence aussi plénière que possible, c'est-à-dire la remise devant Dieu de toute la peine temporelle due aux péchés déjà pardonnés. Malgré cela, l'indulgence du jubilé 1950 peut être gagnée autant de fois que les œuvres prescrites seront répétées. Cela s'explique par trois raisons. La première, c'est que le jubilé peut être gagné pour soi-même ou pour les défunts ; la deuxième, c'est que durant l'année 1950 quelqu'un peut le gagner à des époques assez distantes pour justifier l'application d'une nouvelle indulgence plénière ; la troisième qui est la principale, c'est que bien souvent les dispositions n'impliqueront pas cette détestation de toute faute qui assure le gain complet de l'indulgence plénière ; dans ce cas le canon 926 du Code de Droit Canonique précise qu'elle est partiellement gagnée selon la mesure des dispositions.

4. *La suspension des indulgences pour les vivants peut-elle s'entendre en ce sens que nous pouvons continuer de gagner toutes les indulgences comme par le passé en en faisant bien entendu l'application aux défunts ?*

Non. La suspension des indulgences pour les vivants rend impossible le gain des indulgences qui ne sont pas applicables aux défunts ; de plus ces indulgences ne peuvent être gagnées que pour le profit des défunts. Le canon 913 § 2 enseigne que la concession des indulgences applicables aux défunts appartient au pontife romain ; le canon 930 déclare que à moins que l'évidence n'impose une autre chose, toutes les indulgences concédées par le pontife romain sont applicables aux âmes détenues au purgatoire.

5. *Les fidèles habitués ou de se confesser au moins deux fois par mois, ou de communier 5 ou 6 fois par semaine sont dispensés de la confession requise par ailleurs pour le gain d'une indulgence. Cette règle s'applique-t-elle aussi à la confession requise pour le gain du jubilé ?*

La consultation reproduit substantiellement la doctrine du canon 931 - 3 ; ce canon ajoute expressément que cette disposition ne vaut pas pour les indulgences du jubilé ordinaire, extraordinaire ou concédées sous forme de jubilé.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

COMPTE RENDU

ANTONIUTTI, ARCHIEPISCOPUS HILDEBRANDUS, *Sub umbra Petri*. Ottawa 1949
21cm. 438pp.

C'est le troisième volume que S. E. Mgr le Délégué Apostolique du Canada présente sous le titre éloquent de *Sub umbra Petri*. Comme les deux précédents, il se recommande autant par les sujets et la compétence de l'auteur que par l'autorité dont l'un et l'autre sont revêtus.

Les sujets sont extrêmement variés ; après celui du pape et en particulier de Pie XII, c'est le thème de l'éducation qui revient avec une préférence marquée. Les communautés religieuses y reçoivent aussi leur large part : les Rédemptoristes p. 39, les Hospitalières de Saint-Joseph p. 103, les Religieux de Sainte-Croix p. 159, les Clercs de Saint-Viateur p. 167, les Sœurs de Miséricorde p. 220, les Franciscaines Missionnaires de Marie p. 239, les Oblats de Marie-Immaculée p. 269, les Frères des Écoles chrétiennes p. 373.

La compétence de l'auteur jaillit non seulement de ses brillants doctorats mais surtout de la connaissance étendue et profonde qu'il manifeste du Canada. De Saint-Paul d'Alberta jusqu'à Saint-Jean de Terre-Neuve, il prend une part active à toutes les manifestations de notre vie religieuse : fondation de diocèse, consécration d'évêque, imposition de pallium, semaine sociale, congrès, centenaires, voyage de la Survivance Française...

Dans ces circonstances, S. E. Mgr le Délégué Apostolique prononce des paroles autorisées. Il fait plaisir de savoir que le représentant du pape chez nous parlant à l'ombre de Pierre, juge l'Église du Canada « parvenue à l'état de plénitude de la croissance du Christ » p. 435, et que l'amour et la soumission pour le Souverain Pontife sont parmi les traits les plus attachants de l'Église du Canada pp. 278, 324.

En remerciant S. E. Mgr le Délégué Apostolique de nous offrir un volume aussi riche, nous recommandons *Sub umbra Petri* à toutes les communautés religieuses.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

CONSULTATIONS

1. Quelles sont les œuvres prescrites pour le gain du jubilé hors de Rome ?
ADRIEN-M. MALO, O.F.M. 31
 2. Y a-t-il des religieux hors de Rome qui peuvent gagner cette année le jubilé ?
ADRIEN-M. MALO, O.F.M. 31
 3. Pourquoi gagner plusieurs fois une indulgence plénière ?
ADRIEN-M. MALO, O.F.M. 31
 4. Comment entendre la suspension des indulgences pour les vivants ?
ADRIEN-M. MALO, O.F.M. 31
 5. Peut-on être dispensé de la confession requise pour le jubilé ?
ADRIEN-M. MALO, O.F.M. 32
-

LES LIVRES

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

ÉDITIONS SALVATOR

ADAM, KARL, *Jésus le Christ*. Mulhouse, Éditions Salvator, 1948, 7e éd. 20cm. 434pp. 480 francs.

AVIGNON, JEAN D', DU CLERGÉ D'ORLÉANS, *Sous le voile des Sacrements*. Mulhouse, Éditions Salvator. 1949. 20cm. 256pp.

NEUBERT, E., *Vie de Marie*. Mulhouse, Éditions Salvator, 1948, 2e éd. 19cm. 217pp. 240 francs.

PARSCH, DOM PIUS, *Le Guide Liturgique*. Mulhouse. Éditions Salvator, 1948 4e éd. 20cm. 2400 francs.

t. 1 : Cycle de Noël, 480 francs

t. 2 : Cycle Pascal, 480 francs

t. 3 : Cycle Pascal, 480 francs

t. 4 : Le temps après la Pentecôte, 480 francs

t. 5 : Le temps après la Pentecôte, 480 francs.

PARSCH, DOM PIUS, *Le renouveau liturgique au service de la paroisse*. Mulhouse, Éditions Salvator 1950 traduit de la 2e éd. 23cm. 318pp. 480 francs.

VARIA

ÉDUCATION PIE XII. Montréal, École Sociale Populaire, coll. Actes Pontificaux n. 28, 19.5cm. 24pp.

Familial Digest. Paris, 31, rue de Fleurus, n. 1, 18cm. 100pp. 45 francs.

LAMONTAGNE, P. ONÉSIME, O.F.M., *Voici le Bon Père Frédéric*. Trois-Rivières, 1949, 18.5cm. 34pp.

Mères chrétiennes donnez-nous des prêtres. Montréal, Fides, 1949, traduit et adapté de l'espagnol par l'abbé C. Poisson, 19cm. 48pp.

POISSON, ABBÉ C., *Comment aider les vocations sacerdotales et religieuses*. Montréal, Fides, 1949, 19cm. 93pp.

**LA VIE
DES
COMMUNAUTÉS
RELIGIEUSES**

est heureuse de rendre hommage

aux

DIRECTEURS et RÉDACTEURS

de

JEUNESSE,

magazine illustrée bimensuel de 48 pages

qui ne manquent pas d'intéresser
notre jeunesse scolaire.



949, RUE CÔTÉ

MONTRÉAL 1

20 LIVRAISONS : \$2.00 pour le Canada, \$2.25 pour l'étranger.
